

la rue de Chatraufort. La déviation de la R.N. 446 entraînera certainement une modification de cette opération.

Programme des travaux de voirie -

Conformément aux crédits prévus au budget supplémentaire de 1961, pour les travaux de voirie, le Conseil approuve les marchés à passer avec l'entreprise Borangeon, en raison de l'urgence des travaux :

- rue Marie Godard - route du Brusson, trottois avenue St Laurent.. 36.500 NF
- aménagement d'un parking place du Guichet.----- 52.000 NF
- aménagement d'une aile de marché de détail à Mondetour ----- 78.000 NF
- aménagement de la rue de l'Orme et de la rue du Ruisseau après réalisation de l'assainissement.----- 86.500 NF

253.000 NF

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

A large cluster of handwritten signatures in blue ink, likely belonging to the members of the town council, are written over a solid blue horizontal line. The signatures are somewhat overlapping and varied in style.

Dim 7 février 1962,

Convocation du Conseil Municipal à la mairie d'Orsay, pour le lundi 19 février 1962, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



Réunion du 19 février 1962

Le dix-neuf février mil neuf cent soixante deux, vingt et une heures, le Conseil s'est réuni à la mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pinon, Maire.

Étaient présents : M. H. Pinon, Maire, Clément, Gissot, Briguier, Buffet, adjoints, Cheronos, Bland, Biane, Girard, Roux, Lucas, Fal, Poisy, Wattier. M. Dupré a donné son mandat à M. Pinon et Mme Belmont à M. Briguier. Absents : M. M. Laurat, Bernard, Chauvez, Gabet, Chinger.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Thévenon, le D.V. de la précédente réunion est adopté.

Par lettre du 10 février, dont M. le Maire donne lecture, M. Favre renoue le Conseil Municipal du carton offert par la Municipalité

Vetore de M. Favre -

Reunion du 19 fevrier 1962 -

en consideration des longs services rendus à la Commune.

Demande de M. Chouette

Par lettre du 14.2.62. M. Chouette me du fait de Pieux demande la cession d'une bande de terrain appartenant à la Commune le long de sa propriété. Le Conseil est favorable à cette cession, mais l'avis de l'architecte communal sera sollicité. Si l'opération est possible, le terrain sera cédé suivant l'estimation qui en sera faite par les Domaines.

Bureau payeur de la Sécurité Sociale -

M. le Maire expose qu'à la suite des démarches qu'il a entrepris, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale envisage l'acquisition de l'actuel bureau de poste en vue d'y installer un bureau payeur dès l'achèvement de la construction de la nouvelle poste qui sera située sur le terrain du central téléphonique. À cette occasion, M. le Maire indique que les T et T, sont d'accord pour réévaluer le terrain qui lui a été cédé par la Commune pour le nouveau bureau de poste, ce qui diminuerait la participation communale fixée à 25% y compris la valeur du terrain. Le service des bâtiments envisage la construction de la nouvelle poste, courant 1962.

Compte Familial - Garantie Communale -

Le Conseil est d'accord pour donner la garantie communale à la Sté Home-Familial, en vue de la construction d'un pavillon pour M. Youannec et autorise M. le Maire à signer la convention à intendre.

Tour de France -

Le Tour de France doit passer à Orsay le 15 juillet prochain. Le Conseil Municipal me juge pas opportun d'accorder une subvention en raison du passage très rapide de la course dans la Commune.

Police d'Etat -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Directeur départemental des services de police, demandant une attribution d'essence pour compléter celle qui lui a été faite. Le Conseil est favorable à cette mesure, pour des besoins exceptionnels sur justification, mais est d'avis de solliciter de M. le Préfet une mesure d'ordre général en incorporant cette dépense dans la participation communale au chapitre du budget correspondant.

M. le Maire donne lecture des lettres des soldats appelés en Algérie, qui ont remercié la Municipalité du colis qui leur a été envoyé en fin d'année.

Le Conseil autorise M. le Maire à prendre un arrêté pour augmenter le taux des vacances funéraires allouées au Commissaire de Police. Ce taux sera porté à 8 NF au lieu de 7 NF à partir du 1er Mars 1962 - le décompte sera le suivant : part du Commissaire 6 NF - Fonds de solidarité 2 NF - contribution 5% ; 0,30 NF

Ces vacances sont à la charge des familles.

Colis des soldats -

Vacances funéraires -

Marque le 25. 2 1962

Pompes Funèbres Générales

Rapport le 22 Mars 1962

Tarif des porteurs des Pompes FunèbresSté Foncière de la Région Parisienne

Rapport le 25. 10. 1962

Z.U.P. - Enquête d'utilité publique

Rapport le 25. 10. 1962

Sté d'Economie mixte relative au grand ensemble Bures-Orsay

Le Conseil décide le renouvellement anticipé du contrat avec les Pompes Funèbres Géniales et autorise M. le Maire à signer l'avenant à intervenir. Il en résultera une réduction de l'incidence des hausses au bénéfice des familles.

Le Conseil décide de porter à 8 NF au lieu de 6.50, la vacuation des porteurs des Pompes Funèbres. Ces frais sont à la charge des familles.

Le Conseil décide d'abandonner son droit en préemption en faveur de la Sté Foncière de la R.P. en vue de la cession par M. Chevalier d'un terrain situé à Orsay, chemin rural n° 15 au hameau Les Ulys, conformément à l'arrêté préfectoral du 30/11/1960.

M. le Maire présente le dossier d'enquête d'utilité publique sur le projet d'acquisition de terrains compris dans la Z.U.P. Bures-Orsay, et se trouvant entre le Bd Dubreuil - Malouge et la ligne de Chemin de fer.

Des observations ont été faites par les propriétaires des pavillons d'habitation situés dans cette zone. Le Conseil est d'avis de demander que ces pavillons soient maintenus dans leur état actuel.

Il demande également avec insistance que la Gare d'Orsay-Ville soit maintenue à son emplacement actuel.

M. le Maire expose qu'il s'est rendu avec M. Clément à une réunion fixée par M. M. La Lanterne et Le Courcier, adjoints au Haut-Commissariat à la Construction, en compagnie des adjoints au maire de Bures-sur-Yvette. À la suite des pourparlers, il semble qu'un accord pouvait aussi bien sur la constitution d'une société d'économie mixte entre les Communes de Bures et Orsay, le département et la Caisse des Dépôts, dont l'objet serait seulement limité aux Etudes et urbanisme et d'équiperment ainsi qu'un programme financier s'y rapportant. Elle serait créée sous forme de Société anonyme et pourrait après ces études être transformée en Société de construction et d'aménagement. Le Conseil Municipal de Bures-sur-Yvette, en déclera après l'élection du nouveau maire et un conseil d'administration de jours.

M. le maire a profité de cette réunion pour demander une fois de plus la retrocession rapide à la Commune du terrain nécessaire à la construction en priorité, si H.L.H. destiné à la Ville d'Orsay. M. le Maire s'est promis d'intervenir auprès de la Caisse des Dépôts et Consignatrice dans ce sens. Ses propositions écrites et un projet de statuts de ladite société doivent être présentées aux deux Conseils Municipaux intéressés. Il sera demandé avant toute signature que la Sté Foncière de la Région Parisienne retrocède à la Ville d'Orsay les terrains nécessaires à la construction des H.L.H. dont elle désire la réalisation prochaine, comme indiqué ci-dessus.

Par lettre du 17/1/62. Le Directeur de l'A.S.A. Mondeleur-Campagne

Boulevard de Montjeloup Assainissement

Reunion du 19 fevrier 1962-

gne demande si la Commune est disposée à faire réaliser les travaux d'assainissement du Bd de Mondetour en coordination avec la terminaison des égouts du lotissement. Le Conseil Municipal donne son accord et décide de demander à M. l'Ingénieur des T.P.E. d'affecter la dépense sur la 2^e tranche de l'assainissement général de la Commune.

Emprunt pour assainissement -

Le Conseil décide de réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt de 500 000 NF - pour financer les travaux d'assainissement (2^e tranche) et s'engage à verser les cotisations nécessaires à l'amortissement de cet emprunt au budget de la Commune, au taux de 5,25%, ce qui représente une annuité de 33.458,47 NF pendant 30 ans, cet emprunt étant bonifié par le F.N.A.T.

Sacations des architectes -

M. le Maire expose que M.M. Léage et Hubert, demandent le paiement de sacations pour diverses affaires aussi que des honoraires pour l'avant-projet des travaux du stade. Le Conseil décide de régler les sacations, mais renvoie à l'étude de la Commission des Finances la question des honoraires pour le stade, suivant les conventions intervenues entre les Architectes, les Ponts et Chaussés et la Commune.

Commission auxiliaire de sécurité -

Le Conseil décide de régler à l'architecte les sacations qu'il demande pour les réunions de la Commission Civilité de sécurité, à raison de 16 NF par sacation, art. 615.

Le Conseil vote le taux maximum des sacations horaires à allouer aux sapeurs-pompiers volontaires, avec effet du 1/1/62, suivant arrêté ministériel du 18/12/61 : Sous-Officier : 3.75 - Caporaux : 3.25 - Sapeurs : 2.50 - article 615 du budget.

Revision du classement indiciaire de certains emplois communaux -

Le Conseil décide à l'unanimité l'application au personnel communal des mesures prescrites par l'arrêté ministériel du 13/12/61 portant révision du classement indiciaire de certains emplois communaux à compter du 1^{er} juillet 1961.

M. le Maire présente le devis établi par l'entreprise Wanson pour modification de la toiture du marché couvert. Cette dépense étant très onéreuse, le Conseil est d'accord de demander à l'entreprise chargée des travaux de toiture, de rechercher un procédé de remise en état plus économique.

M. le Maire expose que le Gérant de la Soc'Immobilier de construction sollicite l'autorisation de construire des petits immeubles dans un terrain situé rue André Maginot.

Le Conseil est d'accord de n'accorder que la construction de pavillons dans les limites d'occupation fixées par le Commissariat à la Construction Fixe à 800 NF par logement, la somme à verser à la Commune, comme participation du constructeur aux dépenses d'équipements publics correspondant aux

Marché couvert -

Société immobilière de construction -

Parcours
Rue André Maginot

Reunion du 19 fevrier 62

besoins des constructions.

Amenagement du stade -

M. Tissot pose une question au sujet de la déclivité du plateau de football. Des explications données par M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées responsable des travaux, M. le Maire et M. Clément, il résulte que cette déclivité est conforme aux normes maxima (1% par mètre) et sont admises par le President du C.A.O.. La fédération pourrait être consultée à ce sujet.

Moniteur de Gymnastique -

Ensuite rapport de M. Buffet, le Conseil décide d'allouer à deux moniteurs d'éducation physique agréés, la retribution de 4 heures par semaine chacun, à raison de 10 NF de l'heure - article 615 -

Rapport 14 Mars 1962

Marché de Mondétour -

M. Lucas rend compte des démarches qui lui ont été confiées en ce qui concerne la construction du marché de Mondétour.

M. l'Ingénieur des T.P.E. propose d'aménager une allée circulaire autour de l'aire du marché pour faciliter le déchargement des marchandises, d'élargir l'angle de la rue des Taquerettes et d'entourer ce marché par un petit mur. Le marché couvert se ferait parallèlement au jardin actuel et en revenant jusqu'au château d'eau, avec une allée transversale qui complétera cet espace couvert.

M. Clément rend compte du bilan de la classe de neige qui se résume ainsi : - dépenses

17.496.15

- participations des parents 9.004.81

- Contribution communale ---- = 8.491.34

La dépense de 17.496.15 NF comprend un équipement de 3.012.20 NF qui a été utilisé par les enfants à Négéve et un équipement complémentaire de 2.533.50 NF pour les futures classes de neige.

M. Clément a reçu des lettres de félicitations de plusieurs parents.

L'autre du jour étant éprouvé, la séance est levée à 0 h.30.



Elections de la Rosière

Séance du 11 Mars 1962

Le onzième mars mil neuf cent soixante deux, onze heures trente, le conseil Municipal et les Notables se sont réunis à la Mairie d'Orsay, en vue de procéder à l'élection de la Rosière pour 1962.

Étaient présents M. H. Pinon, Clément, Bouquet, Buffet, Cottot, Dupré-Watier, Bernaud, Rouch, Jeane.

Et les Notables invités : M. H. le curé, Carbuillet, Taki, Bobillart, Colin,

Monsieur le Maire donne lecture de l'article 6 du testament de Monsieur Anchango, relatif à l'élection de la Rosière et de la liste des candidatures comprenant : Melle Hébert Jeannine, 32 avenue des Platanes à Orsay née le 17 janvier 1944 à Versailles - le père est employé au Ministère de l'Intérieur, famille de 8 enfants dont Melle Hébert est la jumelle - Elle travaille dans une Société de Transports. La famille est domiciliée à Orsay, depuis onze ans.

Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants =

Nombre de Votant - 15

et obtenu Melle Hébert = 9 voix, 6 bulletins blancs

Melle Hébert ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée Rosière pour 1962.

Le couronnement aura lieu le 13 Mai

Pour ce faire comme il suit :

Jacques Minierotte
M. Watier
P. Clément
H. Bernaud
R. Rouch
J. Cottot
B. Bouquet
J. Dupré
A. Buffet
M. Jeane

DU 10 Mars 1962

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, pour le 16 Mars 1962 à 21 heures, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire

Séance du 16 Mars 1962 à 21 heures

Etaient présents : M. Pinon, Maire, Clément, Lidot, Buffet, adjoints, Lauriat, Thévenon, Bland, Ziane, Rouh, Lucas, Fal, Foyet, Wathier, Dupré, M^e Belmont. Procureurs de M^e Briquet à M^e Rouh, de M^e Girard à M^e Wathier, de M^e Bernard à M^e Belmont.

Absents : M^e Chauvez - Gabet - Chinger.

Le conseil choisit comme secrétaire M^e Thévenon. Le P.V. de la précédente réunion est adopté.

Le conseil prend acte de la lettre de M^e la Présidente de l'Association familiale d'Orsay concernant le fonctionnement du service des aides familiales, subventionné par la municipalité et de la demande de réservation éventuelle de logements H.L.M. car le manque de logement rend difficile le recrutement des employés.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du 21.2.62, répondant à la demande de la municipalité de reporter la date limite d'élargissement de l'Avenue St Jean de Beauregard du côté de l'ancienne ligne de chemin de fer. La délibération du 15.12.61 est transmise à M. le Ministre des transports.

Le Conseil prend acte du maintien de l'avis défavorable donné par la Direction départementale du ministère de la Construction, en ce qui concerne la suppression de l'opération n° 8 fixée au plan d'aménagement communal en cours de révision.

M. le Maire présente la demande de M. Joel Polferé, pour la construction de collectifs Bd Dubreuil. Le Conseil considérant la position prise antérieurement, est d'avis de lui accorder que l'autorisation de construire des pavillons.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Rouh relatant les démarches qu'il a faites pour l'acquisition de lots neufs pour la crèche municipale. Le conseil décide l'achat de 20 lots représentant une surface de 3.521 NF. Crédit à prendre à l'article 633.

Le Conseil décide le versement au Dr. Boucicault, des honoraires du 2^{ème} trimestre 1961, le montant à 60 NF pour la consultation des nourrissons. Crédit à prendre à l'article 615.

Le Conseil vote la délibération soumise par le syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette, relativement au raccordement des immeubles aux réseaux d'égouts. La participation des propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout d'eaux usées est la suivante :

- du 1 ^{er} au 20 ^{ème} logement,	par logement	550 NF
- du 21 ^{ème} au 100 ^{ème}	-	600 NF
- du 101 ^{ème} au 500 ^{ème}	-	150 NF
- au delà du 500 ^{ème}	-	100 NF

avec diminution éventuelle à débattre pour les groupes très importants.

Après étude d'une question écrite posée le 5 janvier par le Conseil de surveillance de la S.C.I.R.O. M. M. Chauvez et Briquet ont déposé un rapport duquel le Conseil Municipal, après discussion, dégage les décisions suivantes : - l'offre de concours fixée par l'arrêté préfectoral autorisant la construction est maintenue, mais la suppression des frais de mise en recouvrement sera demandée au Percepteur.

- les travaux supplémentaires d'égouts exécutés sur la voirie communale par les constructeurs de la Résidence sont à la charge de la S.C.I.R.O.

- Une participation communale forfaitaire de 1.000 NF est accordée à la S.C.I.R.O. pour frais annexes de voies d'accès, déplacement de clôtures et talutages.

En conséquence, le solde débiteur du fait de la S.C.I.R.O. à la Commune est fixé à 28.000 NF.

Par lettre du 13.3.62, les services de la réception de la Radiodiffusion font connaître qu'une amélioration

Aides familiales

Av. St Jean de Beauregard

Opération n° 8

Demande de Construction de Collectifs

Crèche Municipale

Consultation des Nourrissons

24 Mars 62 Raccordement des Immeubles aux Réseaux d'égouts

approuvée le 10.4.62

Résidence d'Orsay

Rapport de M^e Briquet

Approuvée le 6.6.62

Radiodiffusion

des conditions actuelles de la dette en télévision de la vallée de Chevreuse, ne peut être envisagé dans l'immédiat, mais que des études de fournissent de façon à ce que les installations du où, des émetteurs furent être réalisés dès que le matériel sera disponible.

Centre de P.M.i

Par lettre du 13-3-62, M. le Directeur Départemental de la Santé indique que le projet de construction d'un centre municipal de P.M. i reçoit l'agrément de M. le Ministre de la Population. Toutefois, les travaux prévus ne peuvent recevoir aucun commencement d'exécution avant la notification de la promesse de subvention ministérielle.

Marché de Mondétour

Par lettre du 8. 3. 62, M. l'Ingénieur des T.P.E indique que la dépense à prévoir pour l'aménagement du tolet des abords du Marché est de l'ordre de 100.000 NF en raison de la construction d'un mur de soutien et de l'établissement d'un parking en bordure de la rue des Pâquerettes et des différents accessoires nécessaires à la collecte et à l'évacuation des eaux pluviales recueillies sur les toitures. Le conseil accepte ces travaux et décide que le financement sera fait de la façon suivante:

Le Conseil accepte le programme des goudronnages soumis par M. l'Ingénieur des T.P.E
pour 1962, pour une longueur de 1.300 m et une superficie de 5.115 m².

Le conseil vote à l'unanimité le budget primitif de 1962 présenté par M. le Maire et la Commission des Finances et de montant à 1.896.988 NF - avec 114.000 centimes extraordinaires.

Mr. le Maire expose que des subventions de l'état n'ont pu être obtenues cette année pour la construction de la cantine scolaire du Guichet, mais qu'il a reçu une demande de l'association des parents d'élèves pour la création d'un service de cantine. Les différents moyens envisagés sont toutes inacceptables. La commission des finances a proposé de faire un essai en conduisant rationnaires à la cantine de Mondetour. Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité. Le bâton Robinet sera présent pour effectuer ce transport par car.

Sur proposition de M. Dupré, le Conseil décide de solliciter l'intervention de M. le Préfet afin que les travaux de déviation de la R.N. 11/6 soient entrepris dans le plus bref délai, en raison du danger présent pour la circulation, par l'afflux à la gare du Guichet de 4.000 étudiants environ fréquentant la Faculté des Sciences et de l'augmentation du trafic automobile.

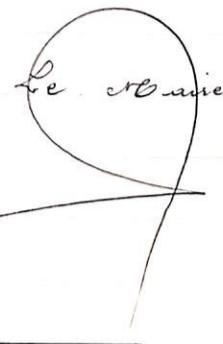
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Pour copie conforme. le Maire

~~Mike~~ ~~Pat~~ ~~Pat~~ ~~Pat~~ ~~Pat~~ ~~Pat~~

Due 14 avr. 1962

Convocation du Conseil municipal à la mairie pour le Lundi 21 avr. 1962 à 21 h. à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



Seance du 21 Avril 1962

Le vingt et un mai mil neuf cent soixante deux, vingt et une heures, le Conseil s'est réuni à la mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pinon. Mme.

Étaient présents : M. Pinon, Mme, Clément, Tissot, Bruguet, Buffet, adjoints, Lauriat, Thévenon, Bureaud, Chauvez, Ziane, Girard, Thringuer, Rouch, Lucas, Fol, Wattier, Dupré-Trouvat. De Mme Betmunt à M. Bertrand. Absents : M. H. Foisy, Blaud, Gabet.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Thévenon, le D.V. de la précédente réunion est adopté.

M. le Maire expose qu'un bail était intervenu entre M. Charles Cessens, décédé, pour une parcelle de terre située dans la propriété communale de la Prairie des Iles. Ce bail est expiré depuis le 15/4/61. Le Conseil décide que cette location sera renouvelée à l'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation avec préavis d'un an moyennant un loyer annuel de 3 quintaux de blé, avec effet du 15 avril 1962, à M. Jean Cessens, frère et héritier de M. Charles Cessens. La période du 15.4.61 au 15.4.62 sera réglée sur la base de 2 quintaux.

M. le Maire expose que la Commission des Finances avait envisagé de faire un essai de transport des enfants du Ecole du Guichet à la cantine scolaire de Mondétour. Ce service a commencé le 17 Mai. Le Conseil accepte le devis de l'Entreprise Robinet se montant à 25 NF par jour pour un car de 55 places et décide que la personne qui accompagne les enfants dans le car et aide au service de la cantine sera retribuée sur le budget communal.

Le Conseil, considérant que le recrutement du personnel enseignant est difficile lorsque des logements ne peuvent pas être mis à sa disposition et considérant par ailleurs que la Commune supporte des frais élevés pour transporter les enfants de l'école du Guichet à la cantine scolaire de Mondétour. Demande à M. le Préfet de bien vouloir intervenir à nouveau afin que les subventions de l'Etat

Cantine scolaire des enfants du Guichet -

approuvée le 25.5.62
et 9. f. 62

Logements et cantine scolaire du Guichet -

Seance du 21 Mai 1968.

et du Département soient alloués à la Commune en 1968 pour la construction de logements et d'une cantine scolaire, annexes indispensables au bon fonctionnement de l'enseignement du premier degré, implanté récemment dans le quartier du Guichet-Dont de Bièvre.

Bourse Départementale

Le Conseil décide d'allouer une bourse exceptionnelle à l'enfant Le Gingrat Michelle, afin de lui permettre d'obtenir une bourse départementale de demi-pension. Cette bourse sera de 20% du montant de la bourse départementale.

Gendarmerie

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Tollegiani et de la motion qui l'accompagnait au sujet d'un mitissage de la gendarmerie qui a eu lieu le 27 avril ainsi que de la lettre qu'il a adressée à M. le Préfet pour lui demander de faire connaître le résultat de l'enquête à laquelle s'est livrée la Gendarmerie et la Police sur cet incident. Le Conseil Municipal sera tenu au courant des résultats.

Espaces verts

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet indiquant que les subventions pour espaces verts ne semblent pas s'appliquer aux plantations dans le périmètre scolaire.

Le Conseil décide de confier à la Commission des travaux l'étude d'un programme d'aménagement d'espaces verts dans le domaine public communal afin de pouvoir solliciter une subvention.

Demande de subvention

Le Conseil rendra à la Commission des Finances une demande de subvention des Laboratoires de la Faculté des Sciences. Des renseignements seront demandés sur les buts poursuivis par cette Société ainsi que son budget annuel.

Subventions

- Le Conseil vote les subventions suivantes :
- Fondation Fernand Darnel, assistance aux orphelins 20 NF
 - Association Valentin Haüy 20 NF
 - Comité Départemental contre le Cancer 100 NF

Et rejette une demande de l'Association de Défense contre la pollution de l'air.

Fête Cantonale Scolaire

La Fête Cantonale des enfants des Ecoles publiques ayant lieu le 17 juin prochain à Tolbiac, le conseil décide de prendre en charge, comme chaque année, les frais de transport des élèves des Ecoles d'Ivry. Les Directeurs et Directrices de la Commune pourront soumettre au Conseil Municipal les notes de frais d'autre nature pour lesquels ils solliciteraient une subvention communale.

Rue A. Flemming (ex rue des Fleurs)

M. le Sr Louiat a communiqué une lettre que lui a adressée M. Legrand, concernant la poursuite de l'alignement de la rue A. Flemming. Cette question sera étudiée par la Commission des Travaux.

Bassin de natation

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du 8/4/62 indiquant que M. l'Inspecteur d'Academie - service de la Jeunesse et des Sports a donné un avis favorable de principe à la réalisation du projet de bassin de natation mis en pour un montant de 700.000 NF au plan départemental d'équipement scolaire et socio-culturel pour les années 1962-65 et qu'il appartient à la Municipalité de procéder dès à présent aux études nécessaires à l'établissement d'un avant-projet. Le Conseil décide de confier cette étude à M. H. Brouge et Hubert, architectes communaux.

Société d'Economie Mixte

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un exemplaire du projet des statuts de la Sté anonyme d'Economie Mixte pour l'étude du projet d'aménagement de la zone à urbaniser par priorité a été envoyé à chaque Conseiller Municipal, afin de pouvoir l'étudier avant la réunion du Conseil.

Après discussion, le Conseil décide de demander à M. Lalande et aux délégués de la Commune de Boues-sur-Yvette de bien vouloir assister à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le Samedi 26 Juin, afin de mettre au point les questions suivantes :

- possibilité d'augmenter les parts d'actions de la Commune, dans quelles limites et conséquences de cette augmentation.
- attribution des délégués communaux et droits de la commune dans cette opération.
- questions diverses.

Le Conseil fixe au jeudi 21 juin à 11 heures, l'adjudication des fournitures scolaires 1962-63 au rabais, suivant les prix de catalogue et désigne M. H. Thévenon et Rouch pour assister M. le Maire à cette adjudication.

M. le Maire rappelle que la Commune a acquis des terrains pour agrandir la place Guaydier en vue de l'ouverture d'un marché de détail. Les travaux d'aménagement sont en voie de terminaison. Le Conseil décide que l'ouverture aura lieu 5 jours après la réception provisoire des travaux.

Ce marché fonctionnera en régime directe. Le régisseur du Marché d'Orsay-Centre percevra également le prix des places à Mondefour. Ces tarifs seront les mêmes que ceux pratiqués au centre, c'est à dire :

- un mètre par terre, sans matériel	0,40 NF
- une voiture en stationnement	0,30 NF

La Commission des marchés est chargée d'étudier une révision générale des tarifs pour l'ensemble des marchés de la Commune.

Le règlement sera le même que celui existant pour le Centre.

Le Conseil décide d'allouer à la Secrétaire de Mairie l'indemnité prescrite par l'arrêté ministériel du 13 décembre 1961 en ce qui concerne le référendum.

Fournitures scolairesOuverture du marché de Mondefour

approuvée le 26.5.62

Référendum approuvé

Seance du 21 Mai 1962

Programme de la Bte

"Logis Transport"

Lecture est donnée d'une lettre du Commissaire à la Construction et à l'Urbanisme pour la Région Parisienne du 5/5/62, indiquant que M. Henry, architecte de la Bte "Logis Transport" se serait déclaré d'accord pour que l'implantation du groupe d'H.L.M. envisagé par la Commune soit réalisée au nord du C.V.O. n° 3 et donnant l'assurance que tout va être mis en œuvre pour qu'une solution intervenue sur le plan technique dans un très court délai.

Lecture est donnée également d'une lettre de la Bte Centrale pour l'équipement du territoire, indiquant que M. N. Prieur et Camelot, architectes ont été chargés d'étudier ce projet.

Mobilier scolaire

approvée le 30.5.62

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec la maison Robutacini pour la fourniture du mobilier scolaire nécessaire à l'équipement du groupe vas-y-centre actuellement en construction et dont le devis est de 23.572.75 NF - à prendre sur l'emprunt contracté pour ce groupe.

Le Conseil décide de solliciter une subvention pour l'équipement de ces classes.

Le Conseil décide que la rémunération du Service des Ponts et Chaussées - pour les travaux ayant fait l'objet de la Convention sus-indiquée, sera établie en fonction de l'échelle du 17/4/58 modifiant l'art. 5 de l'arrêté du 7/8/49, fixant les conditions générales d'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées pour le compte des collectivités.

Le projet de pose de parkes métalliques au pied du groupe scolaire garçons actuellement en construction, est ajourné.

Le programme d'entretien des Ecoles pour 1962 dressé par M. Thévenon, est adopté.

M. Chauvez signale le danger présenté par la non fermeture du portail de l'Ecole Maternelle du Centre - M. le Maire dit qu'une porte est commandée depuis plusieurs mois au serrurier. En attendant le passage sera fermé avec du grillage par les cantonniers.

M. le Maire rappelle qu'un essai de sens unique rue de Taxis a été institué et donne lecture d'une pétition qu'il a reçue le 30 mars de plusieurs commerçants. Le Conseil est unanime à reconnaître que ce sens unique donne satisfaction et a amélioré la circulation dans cette partie de rue.

M. l'Ingénieur des T.P.E. a fait une proposition pour l'aménagement d'une signalisation lumineuse à feux tricolores, carrefour de la place de la République. Le Conseil décide de faire faire une étude du projet relatif au déclage des signaux.

Éclairage public

La commission des travaux a assisté à une démonstration des appareils proposés par la S.E.L.F., adjudicataire des travaux d'amélioration de l'éclairage public (matériel de la maison B.B.T.). La commission a retenu un système de lampadaires avec starter incorporé à la lampe (forme cuiller) et une proposition est demandée à la S.E.L.F. L'économie réalisée à l'adjudication devrait permettre d'améliorer le système de supports (forme de fouet).

Construction de studios Bd Dubreuil

Le Conseil adopte le rapport de M. Briguët sur les conditions d'autorisation de construction d'un groupe de studios, 83, Bd Dubreuil. La Direction Départementale du Ministère de la Construction a demandé que soit fixé le montant de la participation du constructeur aux dépenses d'équipements publics correspondant aux besoins des constructions et rendus nécessaires par leur édification.

Après examen, la commission des travaux propose qu'une participation de 21.500 NF soit exigée du constructeur, cette somme comprend :

- Les participations prévues par délibération du C.M. du 16/3/62 pour raccordement direct au réseau d'E.U., soit $500 \text{ NF} \times 32 = 16.000 \text{ NF}$. Il est rappelé que cette participation ne représente qu'une partie de l'économie réalisée par le constructeur sur le coût d'une installation d'une station d'épuration, qui n'a pas été réalisée dans ce cas.
- Le remboursement du branchemen particulier d'un regard de visite et de la longueur de canalisation desservant le groupe de studios à l'exclusion des autres immeubles suivant l'estimation des Ponts et Chausées, le montant de ce second terme de participation sera de 5.500 NF

Le constructeur sera invité à verser l'ensemble de sa participation, par moitié avant l'ouverture du chantier de construction de l'immeuble, la seconde dès son achèvement.

Enfin, conformément à la délibération du 16/3/62, un tiers du premier élément de la participation sera reversé au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la Vallée de l'Yvette.

M. Briguët rend compte de l'étude qu'il a faite au sujet d'une demande de division de terrain présentée par M. Allorge, pour un terrain se trouvant à l'angle Est du chemin de la Gouttière et de la rue François Leroux.

Le Conseil décide de demander au lotisseur d'abandonner gratuitement le terrain nécessaire à l'élargissement à 8 mètres du chemin de la Gouttière (plan n°9), et le remboursement de la moitié de la dépense d'aménagement de ce chemin en viabilité, en bordure du terrain loti.

Le Conseil décide l'admission en non valeur de plusieurs créances concernant le remboursement des fournitures scolaires, sommes inécouvrables, d'un total de 360 NF.

La séance du jour étant éprouvée, la séance est levée à 0 h. 30.

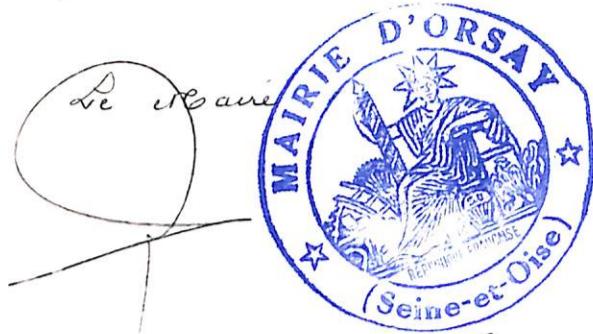
Admissions en non valeur - approuvée le 5.5.62

BB 11/5/62
B.B. Chauvet
B.B. Briguët
Mme P. de J. [unclear]
[unclear] [unclear]

11/5/62
A. Bouk [unclear]
J. [unclear] [unclear]

Le 22 Mai 1962

Convocation du Conseil Municipal à la mairie pour le samedi 26 Mai 1962 à 22 h 30 à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



Séance du 26 Mai 1962.

Le vingt-six mai mil neuf cent soixante deux, vingt deux heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Simon, maire.

Etaient présents : M. M. Simon, maire, Clément, Tissot, Briquet, Buffet, adjoints, Laviat, Chedeville, Bernaud, Chauvin, Blaud, Biéane, Girard, Chinger, Routh, Lucas, Fol, Wattie, Dupuis, Mme Béthmont. - M. Foisy a donné procuration à M. Tissot. - Absent : M. Gabet.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Thévenon, le D.V. de la précédente réunion est adopté.

M. le maire rappelle qu'un projet de statuts de la 5^e Etude d'Economie Mixte pour l'étude du projet de zone d'Economie mixte pour l'étude de la Z.U.P. a été envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal et qu'il a été décidé à la séance du Conseil du 11 Mai, de demander à M. Lalande, d'assister à une réunion d'information, qui a eu lieu avant l'ouverture de la présente séance.

Le Conseil, après en avoir délibéré

1^o) Adopte les conclusions du rapport de M. le Commissaire de la Construction et de l'Urbanisme de la Région Parisienne du 10 Mars 1962 et notamment :

- accepte le principe de la participation de la Ville d'Orsay au capital de la 5^e Amorphy d'Economie mixte d'Etudes de Brunes-Orsay.

- fixe à 8.000 NF le montant de cette participation et décide en conséquence la souscription par la Ville d'Orsay de vingt actions de 800 NF de la Société.

- décide d'inscrire à cet effet au budget communal en dépenses extraordinaires la somme de 8.000 NF montant de cette participation.

- approuve, après les modifications apportées aux art. 2, 17, 22 et 24 et suppression de l'article 28, le projet de statuts qui lui a été soumis.

2^o) désigne M. Clément pour représenter la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la Société.

Procède au vote à bulletins secrets pour l'élection des délégués titulaires et suppléants.

Ont obtenu : délégués titulaires : M. Briquet : 19 voix

M. Clément : 14 voix

M. Tissot : 6 voix